

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.

Présents : MMmes Jacques Gachowski, Yves Dauvet, Catherine Copitet, Alexandre Cuisin, Arnaud Tiedrez, Béatrice Laculle, Thierry Girot, Isabelle Grisey, Sébastien Marty, Laurence Bearel, Pascal Cossard, Céline Philippe.

Excusés : Jean-Claude Darnet pouvoir à Yves Dauvet, Jacky Corniot pouvoir à Alexandre Cuisin,.

Secrétaire de séance : Céline Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017

RYTHMES SCOLAIRES 2017 / 2018

Considérant les contraintes matérielles, tant pour les parents, les enseignants ou la collectivité, représentées par la mise en place des rythmes scolaires imposant 4,5 jours d'école.

Considérant la possibilité offerte par le nouveau Gouvernement de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis des conseils des écoles.

Considérant les avis favorables émis par les Conseils des écoles maternelle et primaire démontrant la volonté des enseignants et des parents d'élèves de revenir à un rythme de 4 jours.

Considérant que des activités périscolaires pourront être maintenues durant les heures de garderie pour le bon développement des enfants

Entendu cet exposé, après consultation des dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'appliquer dès la rentrée 2017/2018 le retour à la semaine de 4 jours, soit les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h durant les périodes scolaires.

DIT QUE cette délibération prendra effet dès la parution du décret du Ministre d'Education Nationale sur le sujet

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE ACTIVITES SPORTIVES

Monsieur le Maire explique que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires permet de conserver une activité sportive.

Il explique que, dans le cadre d'activités sportives, la commune doit mettre en place un agent supplémentaire afin de faire face aux nombreuses demandes et aux activités exercées.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer les activités sportives proposées durant le temps périscolaire, imposées par les nouveaux rythmes scolaires, de manière discontinue dans le temps.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer les diverses activités sportives proposées durant le temps périscolaire, de manière discontinue dans le temps, pour une période allant du 1^{er} septembre au 20 octobre 2017.

DIT QUE la rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La vacation horaire est fixée à 15 € pour l'acte effectué.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE

Mr le Maire rappelle que la commune a décidé la réhabilitation complète de la classe de CP pour l'année 2017 sur le même principe que la réhabilitation des classes de CM et CE au cours des années 2015 et 2016.

Il présente au Conseil des devis concernant le mobilier scolaire (tables, chaises, bureau, armoire).

Il propose également de créer des étagères en divers endroits de la classe.

Il informe le Conseil que des éclairages LED vont être mis en place dans la salle de classe.

Il indique pour finir que la classe de CP sera mise en peinture.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accepter le devis de la société DELAGRAVE concernant le mobilier de la classe de CP, pour un montant total de 3 902,30 € HT soit 4 682,76 € TTC.

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise PETIT concernant la mise en peinture de la classe de CP, pour un montant total de 3 562,00 € HT soit 4 274,40 € TTC.

DECIDE d'accepter les devis de la société ACCES concernant le matériel informatique et interactif de la classe de CP, pour un montant total de 4 105,22 € HT, soit 4 926,26 € TTC.

DECIDE de faire réaliser des étagères par la société l'Art du Bois et de faire installer des éclairages LED.

CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que le Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est un mécanisme, créé en 2012, dont la finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Il explique que ce mécanisme de solidarité consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Au regard des différents critères servant à mesurer la richesse des territoires, il apparaît que Troyes Champagne Métropole se classe parmi les ensembles intercommunaux défavorisés (faible potentiel financier et faible revenu par habitant) mais qui sollicitent beaucoup leurs contribuables.

Ainsi, Troyes Champagne Métropole bénéficie pour l'année 2017 d'un reversement net de 4 574 432 €.

Monsieur le Maire explique que cette somme est répartie entre l'intercommunalité et les communes membres.

S'agissant de l'enveloppe consacrée aux communes, Monsieur le Maire indique qu'une répartition uniforme de 11,79 € par habitant est proposée à chacune des communes membres, afin d'assurer une péréquation entre les communes

Or Monsieur le Maire présente un tableau de répartition, proposé et transmis par Troyes Champagne Métropole, dans lequel les communes historiques du Grand Troyes bénéficient de sommes avantageuses au détriment des communes nouvellement intégrées à Troyes Champagne Métropole.

Compte tenu des très nombreuses remarques des membres du Conseil Municipal face à cette répartition inexpliquée et nébuleuse, Monsieur le Maire indique que lors du vote de cette délibération, à l'occasion du Conseil communautaire du 3 juillet prochain, il réclamera de plus amples explications.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017/2018 : POINT

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il a été décidé de réaliser des travaux de voirie Rue du Roy et Grande Rue, soit l'entière réhabilitation, l'enfouissement des réseaux, la sécurisation, la création de trottoirs, la création de places de stationnement....

Il présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Grande Rue et de la Rue du Roy.

La Rue du Roy et la Grande Rue conserveraient une circulation en double sens, des trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite seraient créés, une noue paysagère serait créée le long de la Grande Rue afin de récupérer les eaux de pluie, des stationnements seraient également intégrés sur la Rue du Roy et sur la Grande Rue, des éclairages publics LEDS seraient installés et les réseaux seraient réhabilités.

Une réunion publique est d'ores et déjà prévue début septembre afin de recueillir l'avis des riverains.

PERSONNEL : AGENT CONTRACTUEL SERVICES TECHNIQUES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment le 1° de l'article 3.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face aux besoins liés à l'entretien des locaux et aux services scolaires et périscolaires.

Monsieur le Maire précise que ce contrat d'une durée déterminée de 12 mois prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2017, sur une base horaire de 28 heures hebdomadaires.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CHARGE *Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C1, pour une durée déterminée de 12 mois, à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'agent des services techniques et d'encadrement scolaire et périscolaire.*

DIT QUE *les crédits correspondants sont inscrits au budget*

ZAC DU MOUTOT EXTENSION : POINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire concernant la zone commerciale du Moutot a été accepté dernièrement.

Il explique que ce permis peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de sa validation.

Il rappelle que la société SOPIC est actuellement en cours de prospection afin d'installer des enseignes sur le site de la ZAC.

MAISON MEDICALE : PERMIS DE CONSTRUIRE & POINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire devrait prochainement être déposé.

Il présente au conseil Municipal les plans de la maison médicale et les vues extérieures du bâtiment.

Il indique que les matériaux présents sur le bâtiment devront notamment faire l'objet d'études auprès de la sécurité routière et du Service Départemental d'Incendie et de Secours afin d'obtenir leur aval compte tenu de la construction en bordure de voirie.

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES DE L'AUBE POUR L'ANNEE 2018 :

Il a été procédé au tirage au sort de 3 électeurs figurant sur la liste électorale :

- Madame ORTILLON née VERRY Nathalie, domiciliée à LAVAU (Aube) – 11 Rue des Terres Roses.

- Monsieur LORENTE Robert, domicilié à LAVAU (Aube) – 15 Rue des Blés d'Or.

- Madame DEBAIR née BILLIOUX Florence, domiciliée à LAVAU (Aube) - 18 rue des Terres Roses.

SCoT : NOUVEAU PERIMETRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Département.

Il indique que le périmètre du SCoT est actuellement composé de 177 communes, 192 953 habitants et s'étend sur une surface de 210 110 hectares.

Le périmètre du SCoT devrait bénéficier d'une évolution importante à compter de septembre 2017 et se composer de 296 communes, 235 615 habitants. Il s'étendra sur une surface de 387 392 hectares après avoir intégré les périmètres des Communautés de Communes du Barséquanais en Champagne, de la région de Bar sur Aube et d'Arcis, Mailly, Ramerupt.

EMPRUNT ZAC DU MOUTOT EXTENSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition des terrains de la ZAC du Moutot extension, un emprunt relais avait été contracté en août 2014 pour une durée de deux ans et renouvelé en août 2016 pour une durée d'un an.

Mr le Maire expose que l'opération d'aménagement de la ZAC du Moutot extension a pris du retard suite aux expropriations et à la nécessité de fouilles archéologiques.

Il explique que l'opération est en cours de finalisation, le permis d'aménager ayant été accordé.

L'emprunt relais de 450 000 € doit néanmoins être renouvelé pour une période qui permettra de prendre en compte le développement final de la ZAC du Moutot extension, soit jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard.

Il rappelle que les fonds afférents à la vente seront versés à l'acceptation du permis et des diverses autorisations nécessaires, soit au plus tard courant novembre/décembre 2017.

Mr le Maire présente la proposition du Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de renouveler l'emprunt relais afin de finaliser le développement de la ZAC du Moutot extension.

DECIDE d'accepter la proposition du Crédit Agricole Champagne Bourgogne dans les conditions suivantes :

- *Montant de l'emprunt : 450 000 €*
- *Emprunt « Court terme relais » à taux fixe*
- *Taux fixe de 0,49 %*
- *Frais de dossier : 300 €*
- *Echéances en intérêts : trimestrielles*
- *Durée maximale de l'emprunt : 24 mois*
- *Pas de pénalité en cas de remboursement par anticipation*

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE : ZAC EXTENSION EMPRUNT RELAIS

Mr le Maire expose que pour procéder à l'encaissement de l'emprunt relais ZAC Extension renouvelé pour parfaire le financement des fouilles archéologiques, le budget annexe ZAC Extension, doit être modifié.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier le budget ZAC Extension 2017 comme suit :

↳ Chapitre 16 Compte 1641 Dépenses : + 450 000 €

↳ Chapitre 16 Compte 1641 Recettes : + 450 000 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

REPAS DU 14 JUILLET : PARTICIPATION FORFAITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, la commune offre à la population l'apéritif organisé à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Il indique qu'un repas convivial autour d'un barbecue géant sera également proposé aux habitants à l'issue de l'apéritif.

Il indique qu'une participation forfaitaire sera demandée afin de parfaire la commande des produits nécessaires à la bonne organisation du barbecue.

Il propose une participation forfaitaire de 5 € par repas et gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DIT QU'UNE participation forfaitaire de 5 € (cinq euros) sera demandée par repas aux lavautins de plus de 12 ans (et non lavautins) souhaitant participer au repas organisé par la collectivité à l'occasion de la fête du 14 juillet.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tour de France fera cette année une étape à Troyes, les 6 et 7 juillet. Il explique que ce passage engendrera des perturbations à prendre en compte, notamment pour les déplacements. Il indique que l'accès vers Pont Sainte Marie sera fortement perturbé le 6 juillet, l'avenue Jules Guesde étant fermée de 5h à 20h.
Il indique que de nombreuses écoles sur Troyes seront fermées faute d'accès.*

- *Monsieur le Maire fait un point concernant l'organisation du 14 juillet prochain. Il rappelle qu'un barbecue sera proposé, comme l'année passée. La commune offre comme tous les ans l'apéritif à l'ensemble de la population. Il demande la présence du plus grand nombre afin de s'assurer du bon déroulement de la fête. L'installation débutera à 9h le 14 juillet. Madame Catherine Copitet, 3^{ème} adjointe, indique qu'une petite structure gonflable sera installée pour les plus jeunes.*
- *Mme Catherine Copitet, 3^{ème} Adjointe, fait un point sur l'organisation de la Fête de Village qui se déroulera samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017. Elle fait un point sur l'organisation et les différents intervenants.*
- *Monsieur le Maire fait un point sur les diverses réunions organisées dans le cadre des compétences de Troyes Champagne Métropole. Il indique que la taxe de séjour applicable sur l'ensemble du territoire de Troyes Champagne métropole bénéficiera d'une réévaluation de ses montants. Les montants pratiqués jusqu'à présent étaient relativement bas. Il indique au Conseil Municipal qu'en qualité de commune membre de Troyes Champagne métropole, la commune de Lavau aura la possibilité de bénéficier d'un encart pour promouvoir les hôtels et gîtes présents sur la commune sur le site de l'Office du Tourisme.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les mercredis, de 16h à 20h, une vente ambulante de fruits et légumes se déroule sur le parking de la maison des loisirs.*
- *Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire : propriété située 1 rue du Muguet, cadastrée section AB n°162 d'une surface de 832 m².*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan de la campagne de démoustication 2017. Il apparait que les conditions climatiques 2017 ont été, jusqu'à présent, favorables à la diminution de la gêne. Néanmoins, le bilan rappelle que de bonnes pratiques sont à retenir afin de limiter l'existence de gîtes larvaires, en favorisant, par exemple, l'habitat des chauves-souris ou des hirondelles....*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une carte de remerciements de la Famille Paul suite aux obsèques de Monsieur Paul Robert. Madame Catherine Copitet présente ses remerciements au Conseil Municipal pour les fleurs et le soutien apporté suite aux obsèques de son père, Monsieur Hennrich.*
- *Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu réalisé par Monsieur Jacky Corniot, concernant le déroulement du vide-grenier organisé le 25 juin dernier. La préparation, les permanences et l'accueil du public se sont particulièrement bien déroulés. Le vide-grenier a connu une belle affluence en terme de participation. La recette des emplacements du vide-grenier s'élève à 974 €.*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau groupement de commandes départemental pour la fourniture et l'acheminement d'électricité est en cours de préparation. Il indique que contrairement aux précédents, le prochain groupement prendra en compte l'éclairage public.*
- *Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un programme d'aides financières proposé par le PACT de l'Aube, permettant d'obtenir une subvention dans le cadre de la réalisation de travaux d'économie d'énergie, de rénovation de logement insalubre, d'adaptation d'un logement aux besoins liés au handicap...
Il indique qu'un affichage sera effectué en mairie afin que tout propriétaire souhaitant réaliser des travaux puisse en avoir connaissance.*
- *Monsieur le Maire est informé que le feu tricolore situé à La Vallotte est actuellement hors service. Monsieur le Maire indique que la société Bentin a déjà effectué plusieurs interventions. Néanmoins, le problème n'a toujours pas été résolu. Les réparations susceptibles de régulariser la situation sont en cours.*
- *Madame Céline Philippe, conseillère municipale, fait un point concernant le voyage organisé par le Centre Communal d'Action Sociale à l'attention des aînés du village.
Elle indique que le déjeuner croisière sur la Seine ainsi que la vue depuis le 56^{ème} étage de la tour Montparnasse ont été particulièrement appréciés.*
- *Monsieur le Maire indique que les conseils des écoles maternelle et primaire ont eu lieu respectivement les 12 et 16 juin dernier.
Ces derniers mettent en avant la volonté des parents et des enseignants de revenir à une semaine de 4 jours pour le bien-être des enfants.
Monsieur le Maire indique que les activités périscolaires seront maintenues en 2017/2018. Les horaires seront adaptés aux nouveaux rythmes scolaires.
Les activités sportives organisées en septembre / octobre sont maintenues, mais décalées à 17h (jusqu'à 18h).
Monsieur Alexandre Cuisin, conseiller municipal et organisateur des activités sportives, remercie Bernadette et Sylvie pour l'aide et le travail effectué lors des dernières activités.
Monsieur Alexandre Cuisin souhaite également remercier vivement Monsieur Michel Paul, Responsable des Services Techniques pour son aide à l'organisation et à la mise en place de la fête de l'école maternelle, ainsi que pour l'organisation du vide-grenier.*
- *Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la date de la prochaine réunion : jeudi 7 septembre 2017 à 20h30.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*